



**Extrait du Registre**  
**Du Comité deS AGES du Pays Trithois**  
**SÉANCE DU 16 JUIIN 2022**  
**N° 20220026**

L'an deux mille vingt et deux, le seize juin à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni, Sous la présidence de BRUNET Joël, Vice-président du Comité deS AGES du Pays Trithois au Comité des âges d'Aulnoy lez valenciennes

Monsieur le Président rappelle que la présente séance peut se tenir sans condition de quorum puisqu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée convoquée le 09 juin 2022, où le quorum n'avait pas été atteint et que la présente séance a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 10 juin 2022.

Date de la 1 <sup>ère</sup> convocation :	03 juin 2022
Date de la 2 <sup>ème</sup> convocation	10 juin 2022
Membres en exercice :	32
Présents :	16+1pouvoir
<b>UNANIMITÉ</b>	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

**Objet :20220026 :Actualisation de la liste des emplois**

**Titulaires présents** : ANDRÉ Liliane « Artres », DUSART Julien et BENNOUI Habiba « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël « Famars », JOURNET Karl « Haulchin », HOUREZ Dominique et KERN Claudine « Hérin », RAMEZ Damien « Maing », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », MAITTE Sarah et MANGENOT Cédric « Quérénaing », BOHERE Raymonde et PREVOST Martine « Thiant », SAVARY Dominique « Trith Saint Léger »

**Suppléants présents** : MAROUSEZ Bérénice « Prouvy »

**Titulaire absents – excusés** : DUEZ Marie-josé « Artres », PAMART Jean Baptiste « Famars », DAVID Chantal « Haulchin », BLONDIAUX Eric et HEBERT Christelle « La Sentinelle », DESROUSSEAUX Chantal « Maing » pouvoir donné à RAMEZ Damien, GOURDIN Alison et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », CHOAIN Isabelle et HAVEZ Christine « Prouvy », POTIER Sylvia et TRIFI Patrick « Raismes », MAJDALANI Abboud et RAOUT Michel « Rouvignies », YAHIAOUI Malika « Trith saint Léger », BISIAUX Christian et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

**Secrétaire de séance** : BOHERE Raymonde

VU, le code général des collectivités territoriales

VU, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

VU, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

**Monsieur le Président RAPPELLE** à l'assemblée, la précédente délibération modifiant la liste des emplois du Comité des âges en date du 14 décembre 2021.

**Monsieur le Président EXPLIQUE** à l'assemblée qu'il y a lieu de créer et de supprimer des postes sur la liste des emplois du Comité des âges comme ci-dessous :

GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	14/12/2021	" + ou -	09/06/2022	POSTES POURVUS TITULAIRES	POSTES POURVUS NON TITULAIRES	POSTES NON POURVUS
		1		2			
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>							
Attaché territorial principal	35H	1		1	1	0	0
Attaché territorial	35H	2		2	2	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	35H	3		3	3	0	0
Rédacteur principal de 2ème classe	35H	2		2	1	0	1
Rédacteur	35H	3		3	1	0	2
Adjoint administratif principal 1ère classe	35H	4	+2	6	6	0	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	35H	9		9	3	0	6
Adjoint administratif	35H	5		5	3	1	1
<b>TOTAL</b>		29	+2	31	20	1	10
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>							
Agent de maîtrise territorial	35H	2		2	1	0	1
Adjoint technique principal 1ère classe	35H	0	+1	1	1	0	0
Adjoint technique principal 2ème classe	35H	3		3	0	0	3
Adjoint technique	35H	9		9	7	2	0
<b>TOTAL</b>		14	+1	15	9	2	4
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>							
Animateur territorial principal de 2ème classe	35H	0	+1	1	1	0	0
Animateur territorial	35H	1		1	0	0	1
Adjoint d'animation	35H	2		2	1	0	1
Adjoint d'animation	31,5H	1		1	0	1	0
<b>TOTAL</b>		4	+1	5	2	1	2

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE							
Médecin territorial	31,5H	1		1	1	0	0
Psychologue territorial hors classe	35H	1		1	1	0	0
Psychologue territorial classe normal	27H	1		1	1	0	0
Cadre territorial de santé classe supérieure	35H	1		1	1	0	0
Cadre territorial de santé paramédicaux 1ère classe	35H	1		1	0	0	1
Cadre territorial de santé paramédicaux	35H	1		1	1	0	0
Infirmière en soins généraux hors classe	35H	0	+2	2	2	0	0
Infirmière en soins généraux	35H	0	+7	7	4	3	0
Infirmière en soins généraux de classe sup	35H	5		5	0	0	5
Infirmière en soins généraux de classe normale	35H	7		7	0	0	7
Ergothérapeute territorial	35H	5		5	1	3	1
Psychomotricien territorial	35H	5		5	2	1	2
Aide-soignant classe supérieure	35H	0	+22	22	22	0	0
Aide-soignant classe supérieure	24,5H	0	+1	1	1	0	0
Aide-soignant classe supérieure	21H	0	+1	1	1	0	0
Aide-soignant classe supérieure	17,5H	0	+1	1	1	0	0
Aide-soignant classe normale	35H	0	+17	17	12	5	0
Aide-soignant classe normale	28H	0	+6	6	3	3	0
Aide-soignant classe normale	21H	0	+1	1	0	1	0
Assistant socio-éducatifs éducateurs spécialisés	35H	3		3	2	0	1
Assistant socio-éducatifs assistante sociale	35H	1		1	1	0	0
Auxiliaire de soins principal 1ère classe	35H	23		23	3	0	20
Auxiliaire de soins principal 1ère classe	28H	0	+1	1	1	0	0
Auxiliaire de soins principal 1ère classe	24,5H	1		1	0	0	1
Auxiliaire de soins principal 1ère classe	21H	3		3	0	0	3
Auxiliaire de soins principal 1ère classe	17,5H	2		2	0	0	2
Auxiliaire de soins principal 2ème classe	35H	22		22	0	0	22
Auxiliaire de soins principal 2ème classe	28H	7		7	1	0	6
Auxiliaire de soins principal 2ème classe	24,5H	1		1	0	0	1
Auxiliaire de soins principal 2ème classe	21H	1		1	0	0	1
Auxiliaire de soins principal 2ème classe	17,5H	1		1	0	0	1
Agent social principal de 1ère classe	35H	1	+1	2	2	0	0
Agent social principal de 1ère classe	27H	0	+2	2	2	0	0
Agent social principal de 1ère classe	20H	2		2	1	0	1
Agent social principal de 2ème classe	35H	11		11	8	0	3
Agent social principal de 2ème classe	27H	13		13	11	0	2
Agent social principal de 2ème classe	20H	10		10	8	0	2
Agent social principal de 2ème classe	17,5H	2		2	1	0	1
Agent social	35H	28		28	18	8	2
Agent social	28H	9		9	5	3	1
Agent social	27H	24		24	21	0	3
Agent social	20H	33	+18	51	29	19	3
Agent social	17,5H	3		3	0	1	2
Agent social	15H	3		3	1	1	1
TOTAL		232	+80	312	169	48	95
TOTAL GENERAL		279	+84	363	200	52	111

**Le COMITE SYNDICAL**

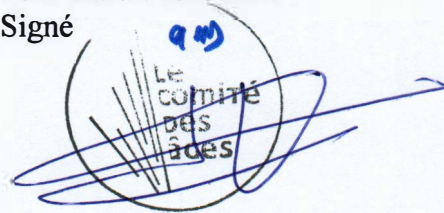
**Vu l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE** la création et la suppression des postes ci-dessus sur la liste des emplois du Comité des âges comme proposés ci-dessus.

**DIT** que la délibération n°20170029 en date du 19 octobre 2017 concernant le régime indemnitaire dans le cadre des IHTS, s'applique de plein droit et immédiatement à la liste des emplois du comité des âges, comme s'appliquera de plein droit et immédiatement toutes modifications à cette délibération n°20170029 en date du 19 octobre 2017.

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait conforme  
Signé

A blue ink signature is written over a circular stamp. The stamp contains the text "Le comité des âges" and a small logo consisting of two stylized figures. The signature is a cursive scribble that loops around the stamp.

Délibération télétransmise  
En sous-préfecture de Valenciennes